

Sélections Jeux Olympiques de Londres 2012

NOTE N° 1

Le sélectionneur rappelle que :

- les principes de sélection sont soumis à l'accord de la Commission Nationale du Sport de Haut-Niveau
- les coureurs sélectionnés devront respecter la Charte établie par le Comité International Olympique
- les coureurs sélectionnés devront respecter la réglementation établie par la Fédération Internationale de Voile
- les coureurs sélectionnés devront respecter leurs obligations relatives au suivi médical réglementaire et la réglementation relative à la lutte contre le dopage.

Fait à Paris le 16 mai 2011

Le Directeur Technique National

Philippe GOUARD